

OCT 13 1982



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECONSEIL
DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALE

A/33/222/Rev.1/Add.1

S/12029/Rev.1/Add.1

30 octobre 1978

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-troisième session

Point 17 de l'ordre du jour

ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DE LA

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-troisième année

Liste des candidats présentés par des groupes nationauxNote du Secrétaire généralAdditif

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité les communications ci-après, datées des 25 et 30 octobre 1978, qu'il a reçues de l'Observateur permanent de la Suisse, et du Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies :

A. Note verbale datée du 25 octobre 1978 de l'Observateur permanent de la Suisse

L'Observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de l'informer que M. Rudolf L. Bindschedler retire sa candidature aux élections à la Cour internationale de Justice qui vont avoir lieu à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité en vue de pourvoir les sièges qui deviendront vacants à la Cour.

L'Observateur serait reconnaissant au Secrétaire général s'il pouvait informer de cette communication les Membres et observateurs permanents des Nations Unies participant à ces élections.

B. Lettre datée du 30 octobre 1978 du Représentant permanent du Mali

J'ai l'honneur et l'avantage de vous faire connaître que, dans le souci de préserver la cohésion et l'unité d'action du Groupe africain à l'ONU, le Groupe national du Mali a décidé de retirer la candidature de Maître N'Diaye Amadou qu'il avait présentée à la Cour internationale de Justice.

Je vous serais reconnaissant des dispositions que vous ferez prendre pour en informer les membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.